

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars à 18h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15			
Présents : 15			
Votants : 15			
Votes	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents :

M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Valérie SPOTO, M. Stéphane THOULISSE, Mme Émilie BORGET, M. Alexis BERJONNEAU, Mme Aurore GERMANEAU, M. Bruno MARTIN, Mme Cindy VILLEMONT.

Etaient excusés :

Etaient absents :

Procurations :

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Gisèle THEUTTHOUNE, la doyenne des membres du conseil.

OBJET : Élection du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

DÉLIBÉRATION N° 2026/11

Page 2 sur 2

Ont obtenu :

– M. Vincent LAUER : 15 (quinze) voix (préciser le nombre en chiffres et toutes lettres)

M. Vincent LAUER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait à ANTIGNY, le 20 mars 2026

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

086-218600062-20260320-20032026_11-DE
Reçu le 20/03/2026